



AQUA'NAT VALLEE DE CHEVREUSE

Piscine Intercommunale Alex Jany – B.P. 48 – 78472 CHEVREUSE CEDEX
E-mail : anv@aquanat.com – Site internet : aquanat-chevreuse.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du jeudi 30 mars 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été déclarée ouverte à 20h15 à la Piscine intercommunale à Chevreuse (78460).

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral
- Rapport Financier
- Rapport sportif
- Election du Comité Directeur
- Questions diverses

La feuille de présence permet de dénombrer :

- 29 présents

Le quorum (199 présents ou représentés) n'étant pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire ne peut délibérer et le Comité Directeur décide, conformément aux statuts de l'Association, d'ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire pour laquelle il n'y a pas besoin de quorum.

- Les pouvoirs ne seront pas admis pour les différents votes.

L'assemblée présente accepte à l'unanimité l'adoption des délibérations par vote à main levée.

1. RAPPORT MORAL : validé par vote à l'unanimité des adhérents présents.

2. RAPPORT FINANCIER : validé par vote à l'unanimité des adhérents présents.

La présidente de l'Aqua'Nat Vallée de Chevreuse a tenu à remercier une nouvelle fois Mme CARDON Madeleine pour tout son travail en qualité de bénévole depuis de nombreuses années.

3. RAPPORT SPORTIF : validé par vote à l'unanimité des adhérents présents.

La présidente de l'Aqua'Nat Vallée de Chevreuse a tenu à remercier l'ensemble des parents bénévoles souvent présents sur les bords de bassin en qualité d'officiels ou pour leurs aides apportées.

4. Election du Comité Directeur

L'association a reçu par courrier 10 candidatures dans les délais impartis.

Mme CARDON Madeleine
Monsieur CORRIOU Thierry
Monsieur HOLLOCOU Hervé
Monsieur LAHAYE Didier
Madame LEVY Marie-Christine
Madame MAGUER Monique
Monsieur MAUGER Bruno
Monsieur PERRET Jean-Claude
Madame SAINT-VENANT Nicole
Monsieur SAINT-VENANT Jean-Louis

Ces 10 candidatures ont été élues au comité directeur à l'unanimité des adhérents présents.

Le nouveau comité directeur s'est réuni pour élire son président(e) et le bureau.

Monsieur SAINT-VENANT Jean-Louis est élu Président à l'unanimité des membres présents du comité directeur.

Composition du bureau :

PRESIDENT : Monsieur SAINT-VENANT Jean-Louis

SECRETAIRE : Madame LEVY Marie-Christine (élue à l'unanimité)

TRESORIERE : Madame CARDON Madeleine (élue à l'unanimité)

VICE-PRESIDENT : Monsieur LAHAYE Didier (élu à l'unanimité)

TRESORIERE ADJOINTE : Madame SAINT-VENANT Nicole (élue à l'unanimité)

7. QUESTIONS DIVERSES

- A) Une adhérente de la section « AQUAFORM » demande si le club licencie l'ensemble de ces adhérents et elle s'interroge sur le fait de ne plus recevoir la carte de licencié de la Fédération Française de Natation. Elle profite d'avoir la parole pour remercier de la qualité des séances d'Aquaform et pour l'année qui vient de s'écouler de demander les effectifs maximum dans chaque cours.

Monsieur MAUGER assure que l'ensemble des adhérents sont licenciés : « Jardin Aquatique, Loisirs, Compétition, Aquaform ou Ecole de natation ». La Fédération Française de Natation a cessé d'émettre les différents modèles de carte « Compétiteur, dirigeant... ». Elle a également fermé l'accès au site pour procéder à l'obtention d'une attestation de licence. En cas de besoin, il faut adresser un mail au club de rattachement pour obtenir ce justificatif par un accès sécurisé.

De plus, le club étant 100% licencié, il est conforme dans la chartre des clubs de natation ayant le droit d'obtenir une labellisation. A ce jour, l'Aqua'Nat Vallée de Chevreuse a l'attribution de deux labels « Animation » et Développement ».

Concernant le nombre d'adhérents par groupe d'Aquaform , celui-ci est de 22 à 25 inscrits.

- B) Une adhérente de la section « AQUAFORM » demande si le club a prévu de récupérer les séances (5) supprimées pour cause de lundis fériés ou de vacances (02 janvier) suite à une pétition de quelques adhérentes.

Mme SAINT-VENANT répond que l'adhésion est un forfait annuel et non un prix à la séance. Après renseignement pris auprès des autres clubs environnant, il s'avère qu'aucun adhérent ne récupère les séances des lundis fériés.

Le Comité Directeur, à la majorité, maintient sa décision de ne pas récupérer les jours fériés.

Cette saison, beaucoup de jours fériés tombent un lundi, mais les saisons prochaines, cela pourra être différent.

Elle informe également l'assemblée qu'elle a reçu un mail de plusieurs adhérentes de l'AQUAFORM du lundi qui ont trouvé les termes de la pétition trop agressifs, lesquelles adhérentes apprécient les cours d'aquagym et remercient toutefois le comité directeur pour la séance de récupération exceptionnelle proposée.

Monsieur MAUGER précise que le tarif d'adhésion pour l'AQUAFORM est calculé sur le jour ou le nombre de séance est le plus défavorable. Par conséquent, il n'y a aucun préjudice financier pour les groupes d'AQUAFORM du lundi.

Monsieur LAHAYE rappelle qu'Aqua'Nat Vallée de Chevreuse est une association sportive à but non lucratif, gérée par des bénévoles et que l'AQUAFORM est une des activités annuelles du club qui participe à l'équilibre financier de l'association. Ce n'est pas une prestation commerciale à la séance.

- C) Madame SOUVERAIN adhérente du groupe « MAITRES » demande, si le club a prévu d'augmenter le nombre d'inscriptions la saison prochaine de cette section « maîtres » limité à 15 cette année.

Monsieur SAINT-VENANT, Président nouvellement élu, répond que l'avant-projet du planning d'occupation du bassin pour la saison 2017/2018 prévoit 2 lignes pour la section G2 « maîtres », trois fois par semaine. 15 nageurs, soit environ 7 nageurs par ligne d'eau est une limite raisonnable à ne pas dépasser pour un entraînement de qualité.

Madame SOUVERAIN répond que les 15 nageurs inscrits ne viennent pas forcément en même temps aux trois séances et que c'est dommage de priver quelques nageurs des interclubs des maîtres (équipe de 10 nageurs).

Monsieur SAINT-VENANT répond qu'en effet, sur le papier, 2 lignes d'eau sont attribuées pour le groupe G2 « séniors » et 2 lignes d'eau pour le groupe G2 « maître » soit 4 lignes d'eau.


Grâce au mixage des groupes et l'irrégularité des présences des nageurs aux entraînements, nous pouvons considérer que l'effectif du groupe « maîtres » peut être légèrement augmenté de nageurs sous certaines conditions, afin de permettre l'engagement de deux équipes aux interclubs des maîtres.

- D) Un parent de nageur du groupe compétition demande comment peut-on procéder, afin obtenir une dérogation à la carte scolaire, pour inscrire un nageur à la classe sportive natation du collège Pierre de Coubertin à Chevreuse.

Madame FIZAINÉ, professeur d'EPS au collège Pierre de Coubertin répond qu'il est très difficile d'obtenir une dérogation à la carte scolaire, car cette classe est déclarée comme classe sportive et non pas comme section sportive. La seule possibilité est de déclarer le nageur à une adresse de la zone géographique du collège.

La séance est levée à 21H30

Madeleine CARDON
Trésorière



Jean-Louis SAINT-VENANT
Président



Marie-Christine LEVY
Secrétaire

